



COMMUNICATION

Le Conseil municipal souhaite faire évoluer ses moyens de communication. Il a donc décidé de partager **les informations communales en priorité par voie électronique via le site internet de la commune (cournols.fr) et les newsletters, cela dès l'été 2023.**

Pensez donc bien à vous inscrire si ce n'est pas déjà fait :

<https://www.cournols.fr/abonnez-vous-a-notre-newsletter/>

Nous espérons ainsi avoir plus de réactivité dans la transmission des informations, et une économie non négligeable des coûts d'impression. Conscients que ce moyen de communication peut être complexe pour certains d'entre vous, nous demandons aux personnes qui souhaiteraient continuer de recevoir les informations sous format papier, de se manifester en mairie en déposant dans la boîte aux lettres le coupon ci-dessous ou en appelant le secrétariat de mairie au 04.73.78.33.33 aux heures d'ouverture : mardi et jeudi de 14h à 16h.

En l'absence de réponse, nous considérerons que vous validez la réception électronique et vous ne recevrez par conséquent plus systématiquement la communication papier.

En cas de difficultés n'hésitez pas à contacter la mairie ou les élus :

mairie.cournols@orange.fr

►

Je soussigné habitant(e)

à l'adresse suivante : souhaite

continuer de recevoir les informations en format papier.

Le ... / ... / 2023